

**Mémoire sur le projet de loi C-31 :
Mise en œuvre de l'accord intergouvernemental relatif à la FATCA**

Aux membres du Comité des finances

Le 11 mai 2014

Bien que née aux États-Unis, je suis Canadienne. Je suis arrivée au Canada à l'âge de six ans, et ma **seule** allégeance est au Canada. Je suis citoyenne canadienne depuis 1976 et je ne me suis jamais considérée comme une personne ayant la double citoyenneté. Je suis citoyenne canadienne de corps et d'esprit. Par conséquent, je suis vivement indignée à l'idée que les États-Unis fassent valoir ses droits à mon égard, et encore plus que le Canada, le pays que j'ai choisi, transmette mes renseignements financiers personnels à un État étranger.

En permettant l'application au Canada d'une loi étrangère, plus précisément la *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA), le projet de loi C-31 impose un fardeau sans précédent aux contribuables canadiens qui ont un lien quelconque avec les É.-U. en les supposant coupables de quelque chose. Pourquoi les détails de mes comptes financiers, qui ne contiennent que de l'argent gagné au Canada, doivent-ils être transmis à l'IRS? Pourquoi les renseignements financiers personnels de mon mari doivent-ils être communiqués aux États-Unis tout simplement parce que le nom de son épouse, LE MIEN, figure sur ses comptes?

Pourquoi mon avenir financier et celui de ma famille est-il menacé par une loi étrangère qui n'a rien à voir avec nos vies, du moins c'est ce que nous pensions, et qui nous expose soudainement à de très lourdes amendes pouvant entraîner la faillite?

Je ne suis ni une fraudeuse, ni une criminelle. Je suis une citoyenne canadienne de la classe moyenne et je respecte les lois.

Oubliez temporairement les grandes entreprises, les banques et les profits, et pensez plutôt aux conséquences de cette loi sur les *gens*, c'est-à-dire les parents, les frères et sœurs, les grands-parents et les enfants. Je parle de gens qui veulent vivre une vie normale au Canada, qui veulent gagner de l'argent pour assurer leur subsistance et en mettre un peu de côté pour leur retraite, de gens qui ne devraient pas avoir à s'inquiéter de faire faillite en raison des demandes d'un gouvernement étranger.

Je prie les membres du Comité des finances de bien réfléchir aux répercussions qu'aura la FATCA sur plus d'un million de Canadiens.

En 1999, la Commission des droits de la personne se targuait qu'« en matière de protection des droits de la personne, le Canada est prêt à sauver le monde ». Cela n'est-il plus vrai?

Pensez au fardeau injuste que fait peser *la Loi de mise en œuvre de l'accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux* sur plus d'un million de personnes habitant au Canada. Pensez aux répercussions que cette loi a maintenant sur les Canadiens et qu'elle aura sur les générations futures.

Le gouvernement doit protéger les personnes qui l'ont élu, qui paient leurs impôts et qui vivent au Canada.

Je propose l'amendement suivant au projet de loi C-31 :

Nonobstant toute autre disposition de la présente loi ou du présent accord, pour tout ce qui touche à la mise en œuvre de la présente loi et de l'Accord, une « personne des États-Unis » et une « personne

**Mémoire sur le projet de loi C-31 :
Mise en œuvre de l'accord intergouvernemental relatif à la FATCA**

désignée des États-Unis » ne désigneront aucun citoyen canadien ou résident permanent légal résidant d'habitude au Canada.

Sincères salutations,

Melinda Sampson